



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAL  
SEANCE DU 28 JUIN 2023**

Commune de Mont-Saint-Guibert

**Présents :**

Bruno Ferrier Président;  
Julien Breuer Bourgmestre ;  
Marie-Céline Chenoy, Sophie Dehaut, Patrick Bouché, Viviane Mortier, Echevins ;  
~~Albert Fabry~~, Christel Paesmans, ~~Nicolas Esgain~~, ~~Christiane Paulus~~, Stéphane Lagneau, ~~Nathalie Evrard~~, Marie Paris,  
Elodie Shumacker, ~~Jean-François Jacques~~, ~~Virginie Maillet~~,  
~~Nathalie Samnikoff~~, Eric Meirlaen, Florence Godon,  
Conseillers.  
Françoise Duchâteau, Présidente du CPAS (voix consultative);  
Nathalie Gathot, Directrice générale

**Séance publique**

**Ref. 20230628/2**

**OBJET : MOBILITÉ : PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ : APPROBATION DÉFINITIVE DE LA PHASE 3, SUITE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET À L'AVIS DE LA CCATM.**

Vu le décret du 01 avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales;  
Vu la décision de principe du Conseil communal en date du 25 juin 2014 concernant le plan communal de mobilité (demande de financement d'une étude) ;  
Vu la décision du Collège communal en date du 2 juillet 2015 relatif à l'approbation du pré-diagnostic du Plan communal de mobilité ;  
Vu la décision du Conseil communal en date du 17 mars 2016 relative à l'approbation de la convention de marché conjoint avec le SPW- DGO2 - Direction de la planification de la mobilité, boulevard du Nord 8 à 5000 Namur, concernant le marché « Plan communal de Mobilité de Mont-Saint-Guibert » ;  
Vu la notification du marché "Plan communal de mobilité (PCM) de Mont-Saint-Guibert" du SPW envoyé en date du 8 mai 2017;  
Vu la délibération du Collège Communal en date du 22 mai 2017 actant la notification par le SPW de l'attribution du marché au bureau d'étude Traject Mobility Management, M Hendrikaple in 85 C, 9000 Gent, dont le siège social a été modifié comme suit : bureau d'étude Tractebel Ingéniering SA, Boulevard Simon Bolivar 34-36 à 1000 Bruxelles,  
Vu la délibération du Conseil Communal en date du 24 juin 2020 relative à l'approbation de l'avenant 1 : étude et réalisation d'un plan communal cyclable en voirie combiné à la réalisation d'un plan communal de stationnement véhicules en voirie réseau principal du marché "Plan communal de mobilité";  
Vu la délibération du Conseil Communal en date du 04 mars 2020 relative à l'approbation de la Phase 1 : "Etat des lieux et diagnostic" et de la Phase 2 "Objectifs" du PCM;

Vu la délibération du Conseil Communal en date du 15 février 2022 relative au "Plan Communal de Mobilité : Phase 3 "Actions" comprenant entre autre le "Plan Stationnement/cyclable" Approbation provisoire et le lancement de l'enquête publique.

Considérant l'enquête publique du 14/03/2022 à 11h au 28/04/2022 à 11h suivant le décret du 1er avril 2004,

Considérant les différentes remarques reçues lors de l'enquête publique reprise dans le tableau Excell ci-annexée nommé "Remarques suite à l'enquête publique avec dernières réponses tractebel juin 2023";

Considérant la transmission du dossier complet en date du 20/12/2022 au Comité technique et à la CCATM,

Considérant que le Comité Technique n'a pas émis de remarques,

Considérant la réunion de présentation à la CCATM en date du 07/02/2023 et les remarques émises,

Vu la délibération du Collège communal en date du 27 février 2023 relative à l'approbation et demande de corrections à l'auteur de projet de l'ensemble des documents du PCM suite aux remarques émises par la CCATM, et à l'absence de remarques du Comité technique,

Considérant que le plan et l'étude de mobilité comprend 3 phases :

- Phase 1 - Etat des lieux et diagnostic ;
- Phase 2 - Définition des objectifs du PCM ;
- Phase 3 - Plan d'actions.

Considérant que les éléments suivants de la phase 1 et 2 ont été approuvés et ne seront pas revus :

- Rapport phase 1 + atlas cartographique
- Rapport phase 2 + synthèse

Vu l'ensemble des documents de la phase 3 réalisés dans le cadre du Plan Communal de mobilité réalisée par bureau d'étude Tractebel Engineering SA, Boulevard Simon Bolivar 34-36 à 1000 Bruxelles repris dans les documents ci-joints à savoir :

- PCM-MSG-RapportP3a\_V5 20230608
- PCM-MSG-RapportP3b\_V5 20230605
- Gabarit des voiries-tonnage v4
- Vision stratégique - Plan de vitesse v5
- Vision stratégique - Réseau piéton
- Vision stratégique - Réseau cyclable - Connexions communales
- Vision stratégique - Plan de circulation centre v2

Vu l'ensemble des documents relatifs au Plan cyclable et de stationnement (document général et plans détaillés rue par rue) :

- Plan cyclable et stationnement\_EP.pptm
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue Auguste Lannoye
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue de Béclines
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue de Blanmont
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue de Corbais
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue du Culot
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue des Ecoles
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue de la Fosse
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Grand'Rue
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue Haute
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue de la Houssière
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue Musette

- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Place du Peuple
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue du Riquau
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue des Sablières
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue Saint-Jean
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue des Tilleuls
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue des Trois Burettes
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue des Vignes

Considérant la présentation proposée par l'auteur de projet en séance;

Considérant que ces documents n'ont pas l'ambition de développer des réponses définitives à des questions spécifiques qui, suivant le contexte, la période ou encore des événements non connus, seraient déjà dépassés,

Considérant que ce document est un outil de réflexion complémentaire donnant des pistes de réponses ou des mesures qui pourront être éventuellement développées et vérifiées lors d'études spécifiques à venir,

Considérant que la dernière étape de ce dossier est l'approbation par le Conseil communal de la phase 3,

Considérant qu'un complément d'étude pour le Tunnel de la Fosse est en cours par le bureau d'étude Agora (à savoir microsimulations du trafic, propositions d'aménagement et mesures) et que suite à la première réunion et l'analyse des comptages sur site la mise en sens unique du tunnel n'est pas opportune et que dès lors d'autres solutions sont à l'étude et viendront compléter/revoir ce point du PCM ; Considérant que ce consta est repris dans le PV de la réunion de démarrage en date du 25/05/2023, et les 2 tableaux excell spécifiques aux comptages, annexés à titre purement informatif, et repris dans le document suivant : "Complément d'étude -Tunnel de la Fosse-Agora.zip"

Considérant la délibération du Collège communal du 19/06/2023 relative à la "Mobilité : zone de rencontre ou zone résidentielle - Christ du Quewet et Jardin de l'Orne", les choix suivants sont arrêtés :

- ajout d'une "zone de rencontre" pour le quartier " Les Jardins de l'Orne"
- maintient du passage du quartier "Quartier Christ du Quewet" en zone de rencontre

Considérant que ces documents doivent être transmis pour approbation au Service public de Wallonie (SPW) - MI01.2 - Département de la Stratégie de la Mobilité - Direction de la planification de la mobilité - Boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur,

Considérant que le public sera également informé de l'adoption du plan,

Considérant, à titre d'information, que le délai d'annulation après envoi au gouvernement de l'approbation définitive du PCM est de 60 jours, prorogeable de 30 jours,

Après avoir débattu en toute connaissance de causes ;

Pour ses motifs,

Le Conseil communal :

**DÉCIDE à l'unanimité :**

Article 1: D'approuver la phase 3 du plan communal de mobilité ainsi que le plan stationnement cyclable et l'ensemble des documents suivants :

- PCM-MSG-RapportP3a\_V5 20230608
- PCM-MSG-RapportP3b\_V5 20230605
- Gabarit des voiries-tonnage v4
- Vision stratégique - Plan de vitesse v5
- Vision stratégique - Réseau piéton
- Vision stratégique - Réseau cyclable - Connexions communales
- Vision stratégique - Plan de circulation centre v2

l'ensemble des documents relatifs au Plan cyclable et de stationnement (document général et plans détaillés rue par rue) :

- Plan cyclable et stationnement\_EP.pptm
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue Auguste Lannoye
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue de Béclines
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue de Blanmont
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue de Corbais
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue du Culot
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue des Ecoles
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue de la Fosse
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Grand'Rue
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue Haute
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue de la Houssière
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue Musette
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Place du Peuple
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue du Riquau
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue des Sablières
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue Saint-Jean
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue des Tilleuls
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue des Trois Burettes
- Plan cyclable et de stationnement 2023-05-25-Rue des Vignes
- le tableau Excell ci-annexée nommé "Remarques suite à l'enquête publique avec dernières réponses tractebel juin 2023"

Article 2: D'approuver le choix repris dans la délibération du Collège communal du 19/06/2023 relative à la "Mobilité : zone de rencontre ou zone résidentielle - Christ du Quewet et Jardin de l'Orne", les choix suivants sont arrêtés :

- ajout d'une "zone de rencontre" pour le quartier " Les Jardins de l'Orne"
- maintien du passage du quartier "Quartier Christ du Quewet" en zone de rencontre

Article 3: De charger le Collège communal d'informer le public de l'adoption du PCM et de prévoir sa publication sur le site web de la commune.

Article 4: De charger le Collège communal d'organiser la mise en oeuvre du PCM.

Article 5: De transmettre la présente accompagnée du dossier complet au SERVICE PUBLIC DE WALLONIE - MI01.2 - Département de la Stratégie de la Mobilité - Direction de la planification de la mobilité - Boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur dans la cadre des subsides alloués à la Commune et pour toutes suites utiles,

Article 6: De transmettre la présente délibération à Monsieur Thibault Hilmarcher et Gauthier Blicck du bureau Tractebel Ingéniering SA, pour toute disposition utile.

En séance date que dessus  
Par le Conseil  
La Secrétaire  
Nathalie Gathot

Le Bourgmestre  
Julien Breuer

Pour copie conforme, le 29 juin 2023

La Directrice générale

Nathalie Gathot



Le Bourgmestre

Julien Breuer

